

PREFET DE L'YONNE

# Actu Elections

20  
élections  
municipales  
20

## Sommaire

- Dépôt des candidatures

## CANDIDATURES

### ARRETE PREFECTORAL

---

Henri Prévost, préfet de l'Yonne, vient de signer l'arrêté préfectoral N°PREF/DCL/BRE/2020/0110 fixant les dates et lieux de dépôts des candidatures pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020.

Il est [téléchargeable à ce lien](#)

Les candidats aux élections municipales et communautaires (scrutin des 15 et 22 mars 2020) sont avisés que les dates de dépôt des candidatures sont fixées comme suit pour ce qui concerne le département de l'Yonne :

- **Pour le premier tour : du lundi 10 février à 9h00 au jeudi 27 février 2020 à 18 heures.**
- **Pour le second tour : du lundi 16 mars à 9h00 au mardi 17 mars 2020 à 18 heures.**

Ces délais sont impératifs et ne sauraient être prorogés.

Les candidat(e)s ou leurs mandataires sont donc invité(e)s à anticiper leurs démarches afin de pouvoir compléter en temps utile leur dossier si celui-ci s'avère incomplet lors du dépôt.

L'accueil des candidats aura lieu les jours ouvrés de 9h00 à 12h00 ainsi que de 14h00 à 17h00 (18h00 les 27 février et 17 mars 2020).

**La prise d'un rendez-vous est vivement conseillée :**

- ✓ **soit sur le site internet de la préfecture :**

<http://www.yonne.gouv.fr/PriseRDVMunicipales2020>



- ✓ **soit par téléphone :**

- ➔ à la préfecture, pour ce qui concerne les candidats des communes de l'arrondissement d'Auxerre au 03 86 72 79 34,
- ➔ à la sous-préfecture de SENS, pour ce qui concerne les candidats des communes de l'arrondissement de Sens au 03 86 83 95 44,
- ➔ à la sous-préfecture d'AVALLON, pour ce qui concerne les candidats des communes de l'arrondissement d'Avallon au 03 86 34 92 11.

## CONTACT

Préfecture de l'Yonne - Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des Réglementations et des Elections  
Mél : pref-elections@yonne.gouv.fr  
Tel : 03.86.72.78.82 ou 03.86.72.78.85